

Atelier Plan Bleu – CIHEAM  
« Agriculture et développement rural durables en Méditerranée »  
Bari, 8-10 mai 2008

Synthèse

**Des considérations générales :**

La Méditerranéen est un espace contrasté mais pertinent pour aborder les questions agricoles et rurales ;

La petite et la moyenne agricultures y jouent un rôle essentiel en milieu rural. Elles doivent donc aussi être mobilisées pour sécuriser les approvisionnements alimentaires locaux et nationaux du bassin méditerranéen et les pratiques culturelles respectueuses des sols, à l'image des principes de l'agriculture de conservation, et de l'environnement doivent être encouragées ;

Le développement durable doit s'appuyer sur des dynamiques territoriales à adapter selon les pays mais il n'y a pas de développement agricole sans dynamisme des territoires ruraux tout comme il n'y a pas de vitalité des territoires ruraux sans relance et soutien de la production agricole. Une partie de la richesse tirée des activités agricoles doit donc bénéficier aux territoires ruraux ;

Les territoires méditerranéens sont des espaces complexes assurant de multiples fonctions intégrées (productions agro alimentaires, diversité biologique, préservation des paysages, diversité culturelle...), et impliquant de nombreux acteurs . Leur caractérisation, de même que les conditions de leur durabilité relèvent d'analyses approfondies qui demeurent encore largement à entreprendre ;

Le développement territorial doit reposer sur un processus progressif au cours duquel les différents acteurs sociaux apprennent à construire une vision partagée de l'avenir et à collaborer à des projets communs.

**Des priorités :**

- inscrire la promotion du secteur agricole et rural durable au rang des priorités de développement et traduire cette priorité politique notamment en terme budgétaire,
- Intégrer le risque climatique, la dégradation des sols et les effets de la désertification, la préservation des écosystèmes dans les stratégies de développement agricole et rural. En ce sens, anticiper, planifier et évaluer les mesures d'adaptation à mettre en œuvre.

- Avant 2012, mettre en place un système régional d'information sur l'agriculture et le développement rural durables afin de disposer de données fiables, harmonisées et collectées régulièrement dans le temps pour être en mesure de définir des politiques pertinentes
- Engager, notamment, les travaux destinés à caractériser et quantifier la diversité des systèmes de production agricole et des exploitations qui leur sont liées, ainsi que la diversité des systèmes territoriaux.
- Donner aux acteurs de la recherche agricole et du développement rural les moyens d'approfondir et de partager leurs connaissances et leurs travaux afin de proposer d'ici 2012 des dispositions à même de favoriser la mobilité et les échanges entre les institutions de recherche méditerranéenne.
- Inviter les acteurs de la recherche et du monde rural à identifier collectivement et en fonction de leurs compétences et responsabilités respectives des systèmes de production agricole adossés à un système de droits de propriété, d'accès et de modalité d'usage sécurisé, respectueux de l'environnement et susceptibles d'assurer la régularité des approvisionnements alimentaires des populations méditerranéennes.
- Inventorier les projets de développement territoriaux en repérant les outils utilisés pour y associer les acteurs locaux et renforcer les jumelages et réseaux entre projets conduits dans des pays différents
- Poursuivre et conforter à destination des agriculteurs et acteurs locaux les formations innovantes leur permettant de pleinement participer à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des opérations qui les concernent

### **Des actions relevant des partenaires**

- Evaluer tous les deux ans les progrès enregistrés par les pays riverains de la Méditerranée au regard de la mise en œuvre du chapitre « développement agricole et rural durable » de la Stratégie Méditerranéenne de Développement Durable.
- Etablir une plate forme méditerranéenne d'échanges sur les processus de développement territoriaux initiés par les pays riverains, en mettant notamment l'accent sur les différents outils utilisés pour favoriser la participation effective des populations concernées à la conception et à la réalisation ainsi qu'au suivi évaluation de leur projet de territoire.